



Les 600 minutes de Dole

I. Préambule :

Cette compétition, sortant de celles qu'on a l'habitude de voir, ne pourra pas être considérée comme qualificative au championnat de France. Cette compétition a pour but de fêter les 600 ans du club de Dole (1427-2027).

Cette compétition se déroule en duo. Chaque archer dans un même duo va se succéder pour tirer pendant 10h d'affilée non-stop.

II. Règlement du concours général :

ART. 1/ L'équipe est composée de 1 ou 2 tireurs.

ART. 2/ Trois volées d'échauffement ne comptant pas dans le chrono des 600 minutes (au début de la compétition uniquement, à vous de vous organiser).

ART. 3/ Ce sont des volées de **3 FLÈCHES UNIQUEMENT !**

Il s'agit d'un tir à 18m sur rythme AB/CD (2 min sans interruption sur 600min). Tir sur cible tri-spot Vegas (sauf pour la catégorie sans viseur qui tirera sur mono). Une flèche par cible dans n'importe quel ordre.

Attention : Si 2 flèches sont dans la même cible, ou si plus de 3 flèches sont tirées dans une volée, **application du règlement de la FFTA.**

ART. 4/ Aucun incident de matériel n'est retenu. En cas de problème, l'équipier(ère) poursuit le tir dans la durée de la volée.

ART. 5/ Catégories retenues, en scratch :

1/ COMPOUND (Jeunes et adultes)

2/ CLASSIQUE

3/ JEUNES (classiques uniquement, et réservé aux moins de 18 ans à la date du concours)

5/ BAREBOW (l'équipe **COMPLÈTE** doit être en barebow)

Si un tireur dans l'équipe est Compound, l'équipe est compound

Si un tireur est senior, l'équipe ne sera pas considérée comme jeune

ART. 6/ Le classement se fera par catégorie et par équipe.

ART. 7/ Le nombre de cadeaux sur le podium sera égal au nombre de personnes composant l'équipe.
2 tireurs = 2 cadeaux, 1 tireur = 1 cadeau (sauf pour la coupe qui sera en exemplaire unique).

ART. 8/ En hommage à Denis MAIGNAN, ancien archer de notre compagnie décédé en mai 2025, une coupe sera remise au club représenté parmi les départements limitrophes de la région Bourgogne-Franche-Comté, du département du Jura (Doubs, Haute-Saône, Côte-d'Or et Saône-et-Loire).

ART. 9/ Il est possible qu'il y ait des mini jeux pendant ces 10h. Ceux-ci ont un règlement à part qui sera expliqué en temps et en heure.



ART. 10/ Le tarif est de 40€ par équipe.

Le nombre d'équipes étant limité à 100 (200 archers au maximum), les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée.

ATTENTION : PRÉVOIR QUE DANS LA SALLE, LA PLACE EST LIMITÉE A L'ARRIÈRE DU PAS DE TIR !!!

Pour le bon fonctionnement de la compétition, il est **INTERDIT** de mettre des chaises, des tables et des appareils électriques dans le gymnase.

Des stands avec nos partenaires et sponsors de l'évènement seront dans la salle attenante aux gradins, il vous est possible d'y aller y faire un tour à tout moment de la compétition (sous réserve qu'un représentant soit au stand).

La Société de l'Arc de Dole décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de destruction de matériel.

Afin d'avoir plus de place sur le pas de tir, il est préférable que chaque équipe s'organise comme suit :

Le pas de tir sera accessible uniquement pour les archers tirant lors de la compétition, pour les accompagnateurs, vous aurez accès à des gradins derrière le pas de tir, permettant de supporter vos archers / équipes.

Pour maximiser la possibilité des déplacements, il est vivement conseillé aux archers dont ce n'est pas le tour de tirer, d'aller dans les gradins, une buvette, ...

La composition définitive des duos doit nous être parvenue avant le **07/03/2027 !!!**

Attention : Tous les désistements non remplacés ne seront pas remboursés !